



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/48/991
15 septembre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session
Points 8 et 12 de l'ordre du jour

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX

RAPPORT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Lettre datée du 15 septembre 1994, adressée au Président de
l'Assemblée générale par le Président du Conseil économique
et social

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur une décision du Conseil économique et social que l'Assemblée générale devrait examiner sans tarder¹.

Au cours de sa session annuelle, tenue à Genève du 6 au 16 juin 1994, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a adopté la décision 94/21 relative à la célébration du vingt-cinquième anniversaire des opérations du Fonds des Nations Unies pour la population, dont le texte est joint en annexe.

Au paragraphe 1 de la décision 94/21, le Conseil d'administration "recommande à l'Assemblée générale de consacrer une séance plénière de sa quarante-neuvième session à la célébration du vingt-cinquième anniversaire des opérations du Fonds des Nations Unies pour la population". Cette décision a été approuvée par le Conseil économique et social dans sa décision 1994/285 du 26 juillet 1994.

Je vous serais obligé de bien vouloir appeler l'attention de l'Assemblée générale sur cette question.

(Signé) Richard BUTLERAM

Note

¹ Pour que l'Assemblée générale puisse examiner cette question, il sera nécessaire de reprendre l'examen du point 12 de l'ordre du jour de la quarante-huitième session.

ANNEXE

Décision 94/21. Célébration du vingt-cinquième anniversaire
des opérations du Fonds des Nations Unies
pour la population

Le Conseil d'administration

1. Recommande à l'Assemblée générale de consacrer une séance plénière de sa quarante-neuvième session à la célébration du vingt-cinquième anniversaire des opérations du Fonds des Nations Unies pour la population;

2. Prie la Directrice exécutive du Fonds de procéder à tous les préparatifs nécessaires en vue de cette célébration.
